

INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES (IRVE) P1 & P2

ProLive Formation SARL
Arenberg Creative Mine
Rue Miichel Rondet
59 135 Wallers Arenberg
03.59.05.54.34

2024

Durée 21 heures
ou 3 jours

Public: électricien
ayant à mettre en

Place des installa-
tions IRVE

Prérequis: Connais-
sances en électricité,
Niveau d'étude CAP/
BAC PRO Electricien
ou parcours expéri-
menté

Suivi et sanction :

Feuille d'émarge-
ment et attestation
de fin de formation

Remise au stagiaire
d'une attestation de
réussite si 70% de
réussite à l'évalua-
tion

Modalité d'évalua-
tion :

Examen via un QCM

Remise d'une
Attestation de sui-
vie de formation

*Accessibilité des per-
sonnes en situation de
handicap*

RCS Valenciennes
792097 305 00025

Code APE 3559 A

*Enregistré auprès du
préfet du Nord sous le
numéro de déclaration
31590826059, ce
numéro n'a pas valeur
d'agrément.*

Cette formation vise l'installation d'infrastructure de recharge de véhicule électrique, sans configuration spécifique pour la communication extérieure (pilotage) ou la supervision.

Ce niveau de formation intègre les bornes de recharge de type AC installées en fonctionnement autonome sans supervision. On entend ici la communication comme étant la gestion, le pilotage, la supervision à distance. Les applications de communications locales ne sont pas concernées (Bluetooth, Wifi local, ...).

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Comprendre les enjeux de ce marché,

Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients.

Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises, identifier les réglementations en vigueur.

identifier les exigences de sécurité propres aux infrastructures de recharge de VE, déterminer les composants nécessaires à l'adaptation de l'installation électrique,

Mettre en œuvre, tester et mettre en service la borne de recharge.

METHODE PEDAGOGIQUE :

Théorie et exercices pratiques, essais sur plateau technique pédagogique actif et fonctionnel. Formation en présentiel.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Support de formation, plateau technique.

- Caractéristiques principales des bornes de charge et des véhicules
- Infrastructure dans son contexte normatif et réglementaire
- Présentation des différents matériels disponibles,
- Adaptation de l'installation électrique chez le client,
- Mise en service des bornes chez les clients,
- Tester et faire la recette de l'installation,
- Paramétrage du contrôle d'accès au travers des interfaces disponibles

Nota : Suivant le Décret n°2021-546 du 4 mai 2021, les points de recharge pour véhicules électriques sont installés et maintenus par des professionnels habilités conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail.

RAPPEL Suivant le décret n° 2021-546 du 4 mai 2021 une étude de conception est obligatoire pour la réalisation d'IRVE dans un parc de stationnement d'au moins 50 places et à partir de 4 points de charge dans le logement collectif.

**CONTENU
DE FORMA-
TION :**



www.proliveformation.fr

INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES (IRVE) P1 & P2

ProLive Formation SARL
Arenberg Creative Mine
Rue Miichel Rondet
59 135 Wallers Arenberg
03.59.05.54.34

2024

Public: électricien
ayant à mettre en

Place des installa-
tions IRVE

Prérequis: Connaissances en électricité et en réseau informatique, attestation de réussite IRVE P1,

Appréhender le dimensionnement et calcul des installations électriques

Suivi et sanction :

Feuille d'émergence et attestation de fin de formation

Remise au stagiaire d'une attestation de réussite si 70% de réussite à l'évaluation

Modalité d'évaluation :

Examen via un QCM

Accessibilité des personnes en situation de handicap

RCS Valenciennes
792097 305 00025

Code APE 3559 A

Enregistré auprès du préfet du Nord sous le numéro de déclaration 31590826059, ce numéro n'a pas valeur d'agrément.

Cette formation vise l'installation d'infrastructures de recharge en AC, avec configuration spécifique pour la communication ou la supervision. Ce niveau de formation intègre les infrastructures de recharges de véhicules électriques de type AC communicantes installées individuellement ou en grappes, avec pilotage énergétique. Le pilotage et l'échange de données se font via les outils réseaux.

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Déterminer l'infrastructure nécessaire (déploiement en étoile ou en rocade et le sous comptage) et les modifications de l'installation électrique

Connaître les réglementations propres aux BUP/ERP et aux parkings

Choisir la borne adéquate et les accessoires associés

Connaître les constituants de base dans le protocole TCP/IP

Mettre en œuvre et paramétrer les bornes de charge communicantes

Concevoir une grappe de bornes avec communication embarquée,

Savoir paramétrer un gestionnaire de bornes

Elaborer les documents nécessaires à l'obtention de la conformité par un bureau de contrôle.

METHODE PEDAGOGIQUE :

Théorie et exercices pratiques, essais sur plateau technique pédagogique actif et fonctionnel. Formation en présentiel.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Support de formation, plateau technique.

CONTENU DE FORMATION :

- Prise en compte des besoins client (Contraintes à prendre en compte, méthodologie d'évaluation et de contrôle de l'installation électrique de site)
- Conception d'une infrastructure d'une ou de plusieurs bornes communicantes
- Maîtriser la structure de câblage communicante
- Exposer le paramétrage d'un gestionnaire de bornes
- Création d'une IRVE : Définition de la nomenclature produits, implantation sur le schéma unifilaire.
- Choix des composants de l'installation : points de connexion, dispositifs de protection, gestion d'énergie

Nota : Suivant le Décret n°2021-546 du 4 mai 2021, les points de recharge pour véhicules électriques sont installés et maintenus par des professionnels habilités conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail.

RAPPEL Suivant le décret n° 2021-546 du 4 mai 2021 une étude de conception est obligatoire pour la réalisation d'IRVE dans un parc de stationnement d'au moins 50 places et à partir de 4 points de charge dans le logement collectif.

www.proliveformation.fr

**PRO
LIVE
FORMATION**